

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil (à partir de la délibération 2025-80) – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2025 /87 : (Code Nomenclature /111)

DATE : 24 JUIN 2025

RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux

OBJET : Accord cadre à Bons de commande relatif aux Vérifications périodiques réglementaires des établissements recevant du public (ERP).

Groupement de Commandes coordonnée par la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

Agissant pour le compte des communes de Cherval, Coutures, La Tour Blanche-Cercles, Lisle, Saint-Just, Saint Méard-de-Drone, Saint-Sulpice-de-Roumagnac, Segonzac, Villetoureix dans le cadre d'un groupement de commandes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2123-1 1°du Code de la Commande Publique,

Vu la procédure adaptée relative aux Vérifications périodiques réglementaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) notifiée entre le 26 et le 28 février 2024 aux titulaires suivants :

Lot 1 : Contrôles des Installations électriques et éclairage de sécurité, de gaz, de chauffages et des appareils de cuisson.

Montant maximum annuel : 23 000 € HT

Titulaire : SOCOTEC

Lot 2 : Contrôles et maintenance des équipements d'alarmes et systèmes incendie, des extincteurs et des installations de désenfumage.

Montant annuel maximum : 10 000 € HT

Titulaire : MP INCENDIE

Lot 3 : Contrôles des aires de jeux.

Montant annuel maximum : 5 000 € HT

Titulaire : CBR CONTROLE

Lot 4 : Contrôles des tentes.

Montant annuel maximum : 2 500 € HT

Titulaire : CJ EXPERTISE

Lot 5 : Contrôles des appareils de levage.

Montant annuel maximum : 1 000 € HT

Déclaré sans suite – Procédure de Gré à Gré

Lot 6 : Contrôles des engins de levage.

Montant annuel maximum : 6 000 € HT

Titulaire : SOCOTEC

Lot 7 : Contrôles des portes et portails automatiques.

Montant annuel maximum : 2 000 € HT

Déclaré sans suite – Procédure de Gré à Gré

Lot 8 : Contrôles initiaux de bâtiments (installations électriques, de gaz, de chauffage et appareils de cuisson.

Montant annuel maximum : 15 000 € HT

Titulaire SOCOTEC

Lot 9 : Contrôles initiaux de bâtiment et maintenance des Equipement (d'alarmes et système incendie, des extincteurs et des installations de désenfumage).

Montant annuel maximum : 3 000 € HT

Titulaire : MP INCENDIE

Considérant les difficultés successives rencontrées durant l'année 2024 par le coordonnateur et les adhérents du groupement dans l'exécution des prestations et dans le cadre de la non-rentabilité que génère ce groupement,

Considérant l'article 3 du CCAP indiquant que le pouvoir adjudicateur pourra renoncer à la reconduction tacite par dénonciation expresse faite 3 mois avant l'échéance du contrat par l'envoi d'un préavis au titulaire du marché avec recommandé et accusé de réception.

Aux vues de la fin de chaque période annuelle d'exécution du contrat au 31 décembre de chaque année conformément à la mise au point effectuée,

Il est demandé au Conseil communautaire de déclarer la non-reconduction de ce marché relatif aux Vérifications périodiques réglementaires des établissements recevant du public (ERP) pour le Groupement de Commandes coordonnée par la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

A cette fin et aux vues des montants annuels de commande pour chaque adhérent étant en dessous des seuils formalisés, il n'y aura pas de nouvelle consultation de relancer. Chaque adhérent pourra procéder à l'exécution des prestations par le principe du « Gré à Gré » auprès du ou des prestataires de son choix par demande de devis.

Le conseil communautaire à l'unanimité déclare la non-reconduction du Groupement de Commandes relatif aux Vérifications périodiques réglementaires des établissements recevant du public (ERP) et donne l'autorisation au Président de signer les décisions de non-reconduction à chaque titulaire qui seront envoyés courant septembre 2025.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 03/07/2025

La secrétaire de séance du 24 juin 2025
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

